

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

1ère RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 6 mars 2019

CD20190306_13
id. 4366

Le 6 mars 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

VENTE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE DE BRUNIQUEL

Après avoir accompli les formalités de désaffectation et de déclassement comme préalables à la vente de la caserne de gendarmerie de Bruniquel, l'Assemblée a poursuivi, en sa séance du 17 octobre 2018, la processus de cession de cet ensemble immobilier sous forme de cinq logements constituant des lots de copropriété.

Il est rappelé que les logements 1, 4 et 5 ont trouvé acquéreurs à un prix supérieur à l'avis des domaines. Les compromis de vente ont été signés.

Le tableau, en annexe 1, présente les caractéristiques des logements, l'estimation de leur valeur et leur prix de vente.

Il appartient aujourd'hui à l'Assemblée départementale de se prononcer, après désistement des premiers acquéreurs, sur les pourparlers engagés pour la vente du logement n°2 aux conditions ci-après :

- Caractéristiques : logement type T4 (lot 2) de 88,29m² avec espace de stationnement, le tout pour une superficie de 286m² et un jardin privatif (lot 8) d'une contenance de 313m² à l'adresse de la promenade du ravelin (annexe 2) ;

- Prix : offre d'achat de principe présentée par Monsieur et Madame Mayeur le 8 octobre 2018 au prix de 90 000 €, sachant que l'estimation de France Domaine (direction immobilière de l'Etat) en date du 23 mai 2018 a été fixée à 75 000 € ;

- Frais notariaux : à charge de l'acheteur.

Cette vente viendra compléter les transactions qui ont pu être réalisées sous la forme de cession plus attractive d'appartements en copropriété aux lieu et place de la vente en bloc, laissant uniquement sur le marché immobilier le logement n°3 dont la recherche d'acquéreur se poursuit.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3213-2,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 23 mai 2018,

Vu les délibérations du Conseil départemental du 28 juin 2017 et 17 octobre 2018 relatives à la vente de l'ancienne gendarmerie de Bruniquel,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 26/03/2019
Reçu en préfecture le 26/03/2019
Affiché le **28 MARS 2019**
ID : 082-228200010-20190306-CD20190306_13-DE

- Approuve, selon les conditions susvisées, la cession du logement n°2 (lots 2 et 8) d'une contenance totale de 599 m² pour un prix de vente de 90 000 €, à Monsieur Bruno Mayeur et Madame Anouck Mayeur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette cession, notamment les actes notariés.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC